CATALYS
CONSEIL

Vous...

- Vous êtes formé sur le tas et n'avez pas le diplôme correspondant à votre niveau de compétences ou de responsabilités ?
- Voulez obtenir une certification, un titre professionnel, un diplôme sans passer par la case formation ?
- Souhaitez obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou vous inscrire à un concours ?
- Craignez d'être licencié et vous n'avez pas de diplôme ?

Valorisez votre expérience et vos compétences grâce à la Validation des acquis de l'expérience (VAE) !



Que votre expérience soit professionnelle, associative ou bénévole, vous pouvez la faire reconnaître grâce à la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Cette démarche permet d'obtenir une certification attestant de vos compétences sans passer par la case formation. Un dispositif bien utile pour valoriser votre profil !

QUI EST CONCERNÉ ET QUELS SONT LES PRÉREQUIS ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation peut prétendre à une VAE.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Obtenir la reconnaissance de ses compétences professionnelles et ne plus en douter.
- Aquérir une certification, un titre professionnel ou un diplôme
- Gagner en légitimité et accéder à plus d'offres d'emploi.
- Sécuriser ses éventuels changements de trajectoire en facilitant le passage d'un emploi à un autre.
- Accéder à un poste de travail et à une rémunération en adéquation avec ses compétences.
- S'engager facilement et concrétement dans un nouveau projet professionnel.
- Sécuriser son emploi actuel en prévenant l'obsolescence de ses compétences.
- Accéder à une formation professionnelle spécifique ou aux concours de la fonction publique.

QUELLE DÉMARCHE SUIVRE ?

1. Vous prenez un 1er rendez-vous gratuit et sans engagement qui vous permettra de comprendre les objectifs du bilan et notre méthodologie pour faire votre choix. Au cours de cet entretien, vous faites connaissance avec le consultant qui vous accompagnera dans le respect de notre déontologie (consentement, confidentialité et neutralité).
2. Nous constituons ensemble le dossier de demande de financement et établissons un planning prévisionnel.
3. Le démarrage de votre accompagnement VAE a lieu en fonction de vos besoins et du financement mobilisé, généralement dans le mois suivant.

Choisissez votre certification, mobilisez votre financement selon votre situation et avancez étape par étape : de la recevabilité à la préparation du dossier, jusqu'au passage devant le jury, avec l'appui de votre accompagnateur tout au long du parcours.

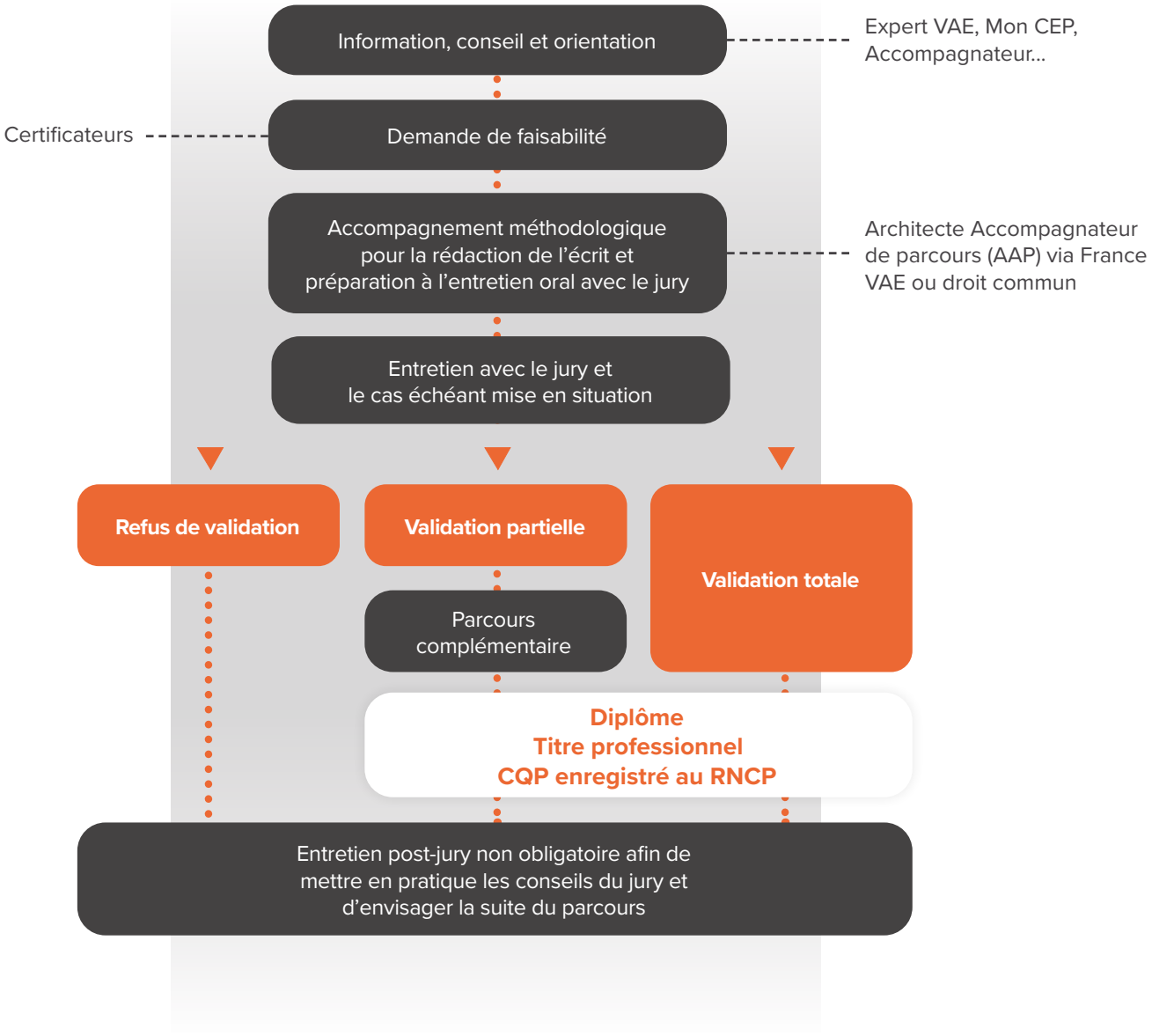
Contactez-nous pour un devis personnalisé, pour des conseils sur les modalités de financement et pour la mise en oeuvre des démarches nécessaires !



DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Pour répondre de manière pertinente aux attentes du jury, l'accompagnement à la VAE par notre cabinet peut durer **jusqu'à 24h**. Il se déroule en quatre étapes. Vous pouvez obtenir votre diplôme ou certification **en 12 mois environ**. Le démarrage de votre VAE a lieu en fonction de vos besoins et du financement mobilisé, généralement dans le mois suivant.

Vous bénéficiez d'entretiens de face à face avec votre consultant référent. Notre accompagnement comprend également des temps de relecture, de conseils, et de compléments apportés à vos écrits. Entre chaque entretien, vous effectuez un travail de rédaction régulier.



Pour toute personne en situation de handicap avec des besoins de compensation ou d'adaptation, contactez-nous par mail :

diversite@catalys-conseil.fr

POURQUOI CATALYS CONSEIL ?

- Cabinet conseil depuis 1989
- Accompagnement individualisé
- Aide au ciblage de la certification
- Appui à la rédaction
- Consultants dédiés, experts et certifiés
- Connaissance précise des jurys
- Préparation à l'entretien final
- Espace personnel en ligne

MODES DE FINANCEMENT

Notre accompagnement VAE de 24 heures coûte 3 600 € net de taxes. Les frais de jury, fixés par chaque organisme certificateur, sont intégrés à notre offre dans la limite d'un coût total de parcours de 4 950 €. Avec votre CPF, votre reste à charge est de 150 € au maximum, et nul si vous êtes demandeur d'emploi ou si votre employeur abonde votre CPF. Tarif et frais de jury. L'accompagnement de 24 heures est proposé au tarif de 3 600 € net de taxes. Les frais de jury sont déterminés par l'organisme certificateur de la certification visée et varient d'une certification à l'autre. Notre offre les inclut dans la limite d'un coût total de parcours (accompagnement et frais de jury) de 4 950 €, soit jusqu'à 1 350 € de frais de jury. Si les frais de jury de votre certification dépassent cette limite, le surplus reste à votre charge, sauf prise en charge par un autre financeur, par exemple Transitions Pro ou votre employeur. Nous vous communiquons le montant exact des frais de jury de votre certification avant la signature de votre convention.

Employeur (salariés des secteurs privé et public).

Votre employeur peut financer ou cofinancer votre VAE au titre du plan de développement des compétences, avec votre accord, ou abonder votre CPF, ce qui vous dispense de la participation de 150 €. Son OPCO peut également intervenir selon les cas. Si vous engagez votre VAE en tout ou partie sur votre temps de travail, vous pouvez demander à votre employeur un congé VAE de 48 heures, avec maintien de votre rémunération, par demande écrite adressée au plus tard 30 jours avant le début des actions de VAE. Pour les agents de la fonction publique, le financement s'organise par convention entre l'employeur, l'agent et l'organisme d'accompagnement.

Transitions Pro (salariés du secteur privé)

Depuis le 30 juillet 2026, les associations Transitions Pro peuvent financer un parcours de VAE sur la base d'un forfait de 2 000 € (décret n° 2026-678 du 27 juillet 2026). Ce forfait peut couvrir la recevabilité, l'accompagnement, les frais de jury ou d'évaluation, certaines formations complémentaires et des frais annexes. Il peut être complété par votre CPF ou votre employeur. La prise en charge est accordée après examen de votre demande par l'association de votre région, selon ses priorités et les fonds disponibles.

Demandeur d'emploi

France Travail ne finance plus d'aide spécifique à la VAE depuis le 8 mai 2026 (délibération n° 2026-18 du 30 avril 2026). Vous pouvez mobiliser votre CPF, sans participation forfaitaire, et vous renseigner auprès de votre conseiller sur un éventuel abondement. Certaines Régions cofinancent l'accompagnement VAE selon des critères qui leur sont propres.

Compte personnel de formation (CPF)

Votre CPF peut financer l'ensemble de votre parcours de VAE : l'étude de recevabilité, l'accompagnement, la session d'évaluation avec les frais de jury et, le cas échéant, une formation complémentaire (décret n° 2025-663 du 18 juillet 2025, applicable depuis le 1er août 2025). Lorsque la certification visée est proposée sur le portail France VAE, vous devez d'abord y inscrire votre démarche pour mobiliser votre CPF.

Une participation forfaitaire obligatoire de 150 € est due pour toute mobilisation du CPF (décret n° 2026-234 du 30 mars 2026, applicable depuis le 2 avril 2026). Vous la réglez sur Mon Compte Formation lors de la validation de votre dossier. Elle est comprise dans le coût total de 4 950 € : pour un parcours de ce montant, votre CPF finance 4 800 € et vous réglez 150 €. Cette participation n'est pas due par les demandeurs d'emploi, par les titulaires dont le CPF est abondé par leur employeur, par ceux qui mobilisent leur compte professionnel de prévention (C2P), ni par ceux qui bénéficient d'un abondement au titre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle avec une incapacité permanente d'au moins 10 %.

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Bilans de compétences
- Actions permettant de valider les acquis de l'expérience



OÙ NOUS TROUVER ?

Retrouvez le détail
de nos agences sur :
www.catalys-conseil.fr

SIÈGE SOCIAL

1 rue Louis Braille
Cap Courrouze - Hall A - 4ème étage
35 136 St Jacques de la Lande
TÉL : 02 99 14 73 73

Trouvez votre agence !



Nous vous accueillons au sein de nos agences en région et vous accompagnons partout grâce à nos outils et pratiques performantes en distanciel !

CATALYS CONSEIL

INSPIRER L'AVENIR
RÉUSSIR LE CHANGEMENT

Scannez-moi !